

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
4 – 2023 / N°5**

SEANCE du 11 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Contre : 0 Pour : 11 Abstention : 0
Date de la convocation : 30.06.2023

L'an deux mil vingt-trois et le onze juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, VIALATTE Jacky, MANENT Corinne, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, VIAL Anne-Claire, LASSAGNE Cécile.

Absents excusés : BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory

Objet : Fossé Route de Charols à proximité du Lotissement Soleil Levant : Servitude de passage pour l'entretien et cession par l'AFR

Le fossé cadastré ZN 84 appartient à l'association foncière de remembrement. Une ou plusieurs constructions vont être faites en bordure de celui-ci du côté de la Route de Charols. Une division parcellaire en vue de construire a été déposée en mairie le 09/06/2023. L'accord a été donné à condition qu'une servitude de passage de 3.50 mètres soit établie pour pouvoir assurer l'entretien du fossé à tout moment. Une réunion a eu lieu avec le propriétaire du terrain.

Il est envisagé la cession de ce fossé par l'AFR à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** une servitude de passage de 3.50 m de large pour l'entretien du fossé en bordure des terrains à construire de M. AUBERT sur sa parcelle ZN 209.
- **DIT** que la cession de ce fossé à la commune sera étudiée lors d'une prochaine séance.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 17/07/2023

Le Maire
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 17/07/2023
Et de la réception en Préfecture le 17/07/2023

Le Maire